



AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL (T1)

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

RDIMS 22960891

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel (T1) a été préparé par la direction, tel que l'exige le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses de 2025 à 2026, le Budget supplémentaire des dépenses 2025 à 2026 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Les documents pour le Budget principal et supplémentaire des dépenses peuvent être trouvés à l'adresse suivante: [Dépenses prévues du gouvernement](#).

Une description sommaire des activités de programme de l'ACIA se trouve dans le [Plan ministériel 2025 à 2026](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ni d'un examen externe.

1.1 Mandat de l'ACIA

La ministre de la Santé est responsable de l'ACIA et en assure la direction générale. De plus, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la surveillance des activités agricoles de l'agence non liées à la salubrité des aliments, notamment des dossiers économiques et commerciaux, ainsi que de l'important travail effectué dans les domaines de la santé des animaux et de la protection des végétaux.

L'ACIA est dirigée par un président, dont le poste équivaut à celui de l'administrateur général d'un ministère et qui possède les mêmes pouvoirs que ce dernier. Le président est également le premier dirigeant de l'agence. Les responsabilités de ces rôles sont décrites dans la [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments \(L.C. 1997, ch. 6\)](#).

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité des Canadiens sont sous-jacentes dans la conception et l'élaboration des programmes de l'agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

En collaboration avec ses partenaires tant au Canada qu'à l'étranger, l'ACIA applique l'approche « Une seule santé » à de nombreuses questions relevant de son mandat. Cette approche reconnaît l'interconnexion de la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, et le fait que les efforts déployés pour résoudre les graves problèmes de santé mondiaux bénéficient d'une coordination et d'une collaboration étroites entre les professionnels œuvrant dans ces domaines. Cette approche bénéficie également de ressources et d'investissements partagés.

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint (annexe A) comprend les autorisations de dépenser accordées à l'agence par le Parlement et celles utilisées par l'Agence, conformément aux crédits accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses de l'exercice 2025 à 2026, le Budget supplémentaire des dépenses 2025 à 2026 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de production de rapport financier à but spécial conçu pour répondre aux besoins en matière de renseignements financiers liés à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées. L'ACIA a obtenu l'ensemble de ses crédits pour l'exercice 2025 à 2026 en juin 2025.

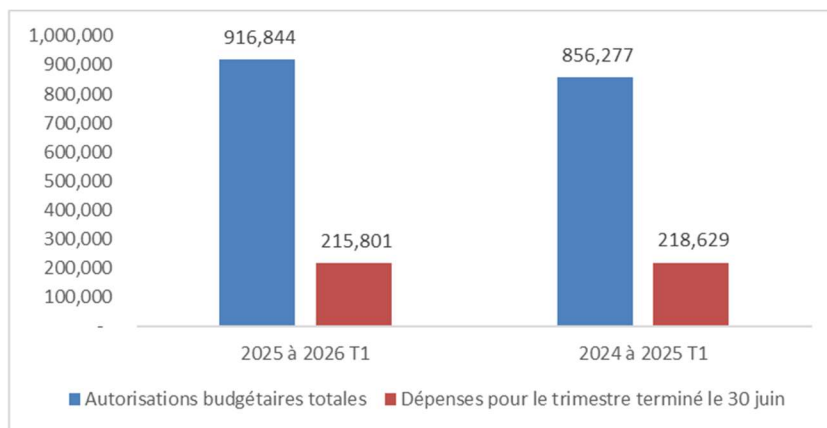
L'agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Conformément aux écarts budgétaires déclarés antérieurement dans le Rapport sur les résultats ministériels et les Rapports financiers trimestriels, l'ACIA a déterminé que les écarts du budget et des dépenses d'une année à l'autre, de plus de 5,0 millions de dollars et supérieurs à 10 %, étaient importants. Lorsque les deux critères sont respectés, une analyse approfondie est toujours fournie. Une analyse approfondie est aussi fournie si la valeur en dollars est jugée importante.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses cumulatives pour le premier trimestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

Graphique 1. Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses cumulatives au trimestre terminé le 30 juin des exercices 2025 à 2026 et 2024 à 2025



2.1 Changements importants des autorisations budgétaires

À la fin du premier trimestre, le 30 juin 2025 (T1), l'ACIA disposait de 916,8 millions de dollars d'autorisations disponibles pour les dépenses, tel qu'il est indiqué dans le tableau 1. Cela représente une augmentation globale de 60,6 millions de dollars (7,1 %) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2024-2025. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Tableau 1 : Autorisations disponibles pour les exercices se terminant le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

Autorisations	2025-26	2024-25	Écarts	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	735 988	671 720	64 268	9,6
Crédit 5 - Dépenses en capital	19 777	37 977	-18 200	-47,9
Autorisations législatives budgétaires				
Régimes d'avantages sociaux des employés	95 579	81 080	14 499	17,9
Palements d'indemnisation	12 500	12 500	0	0,0
Dépenses des recettes / Autres	53 000	53 000	0	0,0
Autorisations totales	916 844	856 277	60 567	7,1

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Le crédit 1 – les autorisations en matière de dépenses de fonctionnement et celles en matière de subventions et de contributions ont augmenté de 64,3 millions de dollars (9,6 %), ce qui est attribuable à l'effet net des éléments suivants :

- Une **augmentation de 32,1 millions de dollars** pour les règlements liés aux conventions collectives.
- Une **augmentation de 25,3 millions de dollars** du financement à l'appui de mesures d'intervention rapide visant à protéger la santé humaine et animale contre l'influenza aviaire (H5N1).
- Une **augmentation de 17,5 millions de dollars** pour atténuer les risques pour la santé publique, la santé animale et l'économie liés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).
- Une **augmentation de 4,9 millions de dollars** pour continuer de renforcer l'atténuation des risques liés à la gale verruqueuse de la pomme de terre (GV) à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É).
- Une **augmentation de 4,8 millions de dollars** pour le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM).

Ces augmentations ont été compensées partiellement par :

- Une **diminution de 15,0 millions de dollars** pour l'élimination progressive du financement visant à se doter d'un effectif agile après la pandémie et à soutenir la transformation numérique à long terme (Pivot de la COVID-19), et
- Une **diminution de 4,7 millions de dollars** pour l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales.

Les autorisations disponibles du crédit 5, soit les dépenses en capital, ont **diminué de 18,2 millions de dollars (-47,9 %)**, principalement en raison

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

de l'écart de financement d'une année à l'autre pour construire le nouveau Centre pour la protection des végétaux de Sidney.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) – une **augmentation totale de 14,5 millions de dollars** (17,9 %) du RASE qui peut s'expliquer par une variation du taux du RASE fixé par le Secrétariat du Conseil du Trésor et par des coûts supplémentaires liés aux règlements des conventions collectives. Le taux du RASE est passé de 13,8 % en 2024 à 15,3 % en 2025-2026.

Les fluctuations des autorisations disponibles pour les dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des autorisations budgétaires par article courant) :

- Personnel : une **augmentation de 51,7 millions de dollars** (7,7 %) principalement attribuable aux règlements des conventions collectives et au renouvellement du financement lié à H5N1, à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et à la gale verruqueuse de la pomme de terre.
- Acquisition de machines et de matériel : une **diminution de 18,2 millions de dollars** (-60,4 %) principalement attribuable à l'écart de financement d'une année à l'autre pour le nouveau Centre pour la protection des végétaux de Sidney.
- Services professionnels et spéciaux : une **augmentation de 17,9 millions de dollars** (25,8 %) principalement attribuable au financement lié à H5N1, à la politique alimentaire et à la gale verruqueuse de la pomme de terre.
- Transport et communications : une **augmentation de 5,9 millions de dollars** (126,0 %) principalement attribuable à l'intensification des activités liées à H5N1.
- Services publics, fournitures et approvisionnements : une **augmentation de 5,4 millions de dollars** (20,2 %) qui est principalement attribuable aux activités liées à H5N1.

2.2 Changements importants du cumul des dépenses

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2025-2026, l'ACIA cumulait des dépenses de 215,8 millions de dollars, comme il est indiqué dans le tableau 2. Cela représente une diminution globale de 2,8 millions de dollars (-1,3 %) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2024-2025. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

Tableau 2 : Cumul des dépenses pour l'exercice en date du 30 juin 2025 et du 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

Dépenses	2025-26	2024-25	Écarts	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	163 989	164 155	-166	-0,1
Crédit 5 - Dépenses en capital	1 875	2 711	-836	-30,8
Autorisations législatives budgétaires				
Régimes d'avantages sociaux des employés	23 895	20 270	3 625	17,9
Paievements d'indemnisation	18 147	19 738	-1 591	-8,1
Dépenses des recettes / Autres	7 895	11 755	-3 860	-32,8
Dépenses totales	215 801	218 629	-2 868	-1,3

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Les dépenses des recettes ont diminué de 3,9 millions de dollars (-32,8 %) par rapport au même trimestre de l'exercice 2024-2025, principalement en raison de la réduction des dépenses liées au nouveau Centre pour la protection des végétaux de Sidney.

Comparativement au même trimestre de 2024-2025, les fluctuations des dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des dépenses budgétaires par article courant) :

- Services professionnels et spéciaux : une **diminution de 5,6 millions de dollars** (-43,6 %) principalement attribuable à la réduction des dépenses liées à la construction du Centre pour la protection des végétaux de Sidney.
- Personnel : une **augmentation de 3,3 millions de dollars** (1,8 %) principalement attribuable au règlement des conventions collectives.

3. Risques et incertitudes

L'Agence exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe influencé par des risques interdépendants liés à l'environnement commercial mondial, aux changements climatiques et aux multiples situations d'urgence simultanées. L'Agence a constitué une réserve d'urgence dédiée afin de gérer les coûts d'intervention différentiels associés aux situations d'urgence. Cette réserve fait l'objet d'un examen tous les ans dans le cadre du processus de planification de l'Agence et est assujettie à une surveillance continue.

Le commerce mondial, les changements climatiques et les facteurs connexes (notamment la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et le réchauffement climatique à l'échelle planétaire) ont augmenté la fréquence et l'ampleur des maladies animales graves et des phytoravageurs à travers le monde. Par conséquent, il est de plus en plus probable que l'ACIA soit appelée à intervenir face à des éclosions plus fréquentes et plus étendues de maladies. Parmi ces principales menaces figurent les phytoravageurs tels que le fulgore tacheté et l'agride du frêne, ainsi que les maladies animales telles que la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse (FA). Les maladies animales qui présentent des risques pour la santé humaine sont notamment la rage canine et les maladies à prion telles que la maladie débilitante chronique. L'ACIA continue également de gérer une éclosion pluriannuelle d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) qui touche la volaille, les animaux sauvages, les mammifères domestiques ainsi que les humains, et qui pourrait se transmettre entre les espèces et avoir des répercussions plus larges sur l'économie et la santé publique. Qu'elles surviennent séparément ou simultanément, ces situations d'urgence pourraient mettre à rude épreuve la capacité de l'ACIA à fournir des services essentiels. En réponse à ces risques, l'ACIA a intensifié ses efforts d'adaptation aux changements climatiques en mettant en œuvre des mesures ciblées visant à renforcer la résilience du système, tout en appuyant la transition du Canada vers un système agroalimentaire sûr et durable.

En tant qu'organisme responsable de la protection du système alimentaire et des ressources végétales et animales du Canada dont

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

nous dépendons pour soutenir l'économie canadienne grâce au commerce des produits canadiens, l'Agence doit répondre en prenant rapidement des mesures qui vont au-delà de ses activités opérationnelles habituelles lorsque ces situations temporaires surviennent afin de protéger la population canadienne et de maintenir ou d'obtenir l'accès aux marchés d'exportation. L'évolution de l'environnement commercial mondial peut présenter des risques pour l'économie du Canada et sa capacité à élargir l'accès aux marchés et à soutenir le commerce, en raison de facteurs tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la prévalence accrue des maladies animales et végétales et des phytoravageurs. Les réponses à ces types de scénarios pourraient donner lieu à la mise en œuvre de diverses stratégies visant à prévenir les perturbations du marché, à assurer la continuité des échanges commerciaux et à remettre en question la capacité de l'ACIA à maintenir ses opérations critiques. Afin de s'adapter à l'évolution de la dynamique du commerce mondial, l'ACIA a renforcé son engagement international en collaborant avec les autorités internationales de salubrité des aliments et soutenu l'accès aux marchés, ce qui a permis aux secteurs agroalimentaires canadiens de demeurer résilients et concurrentiels.

4. Changements importants touchant les opérations, le personnel et les programmes

Il n'y a pas eu d'autres changements importants touchant les opérations, le personnel et les programmes au cours du trimestre.

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Approuvé par :

Paul MacKinnon
Président, ACIA

Stanley Xu, CPA, CGA
Vice-président,
Direction générale de la gestion
intégrée et Dirigeant principal des
finances, ACIA

Ottawa (Ontario)
Date:

Ottawa (Ontario)
Date:

Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Annexe A
 État des autorisations (non vérifié)
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025
 (en milliers de dollars)

	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	735 988	163 989	163 989	671 720	164 155	164 155
Crédit 5 - Dépenses en capital	19 777	1 875	1 875	37 977	2 711	2 711
Autorisations législatives budgétaires						
Régimes d'avantages sociaux des employés	95 579	23 895	23 895	81 080	20 270	20 270
Paielements d'indemnisation	12 500	18 147	18 147	12 500	19 738	19 738
Dépense des recettes	53 000	7 892	7 892	53 000	11 741	11 741
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	3	3	0	13	13
Droits des agences de recouvrement	0	0	0	0	0	0
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0	0	0	0	0	0
Autorisations budgétaires totales	916 844	215 801	215 801	856 277	218 629	218 629

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.
 (1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Annexe B
Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025
(en milliers de dollars)

	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	720 280	181 151	181 151	668 613	177 864	177 864
Transport et communications	10 660	1 225	1 225	4 718	1 728	1 728
Information	11 993	114	114	11 216	487	487
Services professionnels et spéciaux	87 303	7 320	7 320	69 400	12 972	12 972
Location	14 958	2 168	2 168	16 833	444	444
Réparations et entretien	11 860	1 213	1 213	11 850	1 226	1 226
Services publics, matériel et fournitures	32 135	2 458	2 458	26 742	2 600	2 600
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	11 938	1 773	1 773	30 138	1 470	1 470
Paievements de transfert	13 100	18 147	18 147	14 150	19 960	19 960
Frais de la dette publique	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	2 617	232	232	2 617	-122	-122
Dépenses budgétaires brutes totales	916 844	215 801	215 801	856 277	218 629	218 629

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.
(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.